



# PV Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

## Réunion du 27 Mars 2024

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Président :** Monsieur Pascal LORGEUX

**Présents(es) :**

Messieurs : Salvador GARCIA, Serge GOND, Gérald LAVRAT, Stéphane LEFEBVRE, Gérard POTIER

**Absent excusé :**

Monsieur Laurent BANDEIRA,

**Assiste :** Monsieur Lucas BAUDON (CTDA)

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission.

### **INFORMATION SUR LA SITUATION DES CLUBS EN INFRACTION :**

Etude de la 1<sup>ère</sup> situation d'infraction examinée au 28 Février 2024  
Clubs dont l'équipe 1<sup>ère</sup> évolue en championnat Départemental

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitres Couvrant le club 2022-2023	Nombre d'années d'infraction	Sanctions financières	Nombre de joueurs mutés en moins pour la saison 2023-2024
			<b>D1</b>			
<b>US LES AIX/RIANS</b>	D1	2 Arbitres	1	1	120€	2
			<b>D2</b>			
ENT. S AUBIGNY	D2	1 Arbitre	0	1	50€	2
<b>*US NANCAY-NEUVY-VOUZERON</b>	D2	1 Arbitre	0	3	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>
			<b>D3</b>			
<b>*AMS BENGY</b>	D3	1 Arbitre	0	3	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>
<b>*US HERRY</b>	D3	1 Arbitre	0	3	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>
<b>*US LUNERY</b>	D3	1 Arbitre	0	3	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>
SAINT GEORGES DE POISIEUX	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
FOYER RURAL UDS ST ROCH	D3	1 Arbitre	0	2	100€	4

**A modifier suivant décision de l'AG du 28 Juin 2024**  
**(modification règlementaire proposée)**

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitres Couvrant le club 2022-2023	Nombre d'années d'infraction	Sanctions financières	Nombre de joueurs mutés en moins pour la saison 2023-2024
			<b>D4</b>			
<b>*FC JARS</b>	D4	1 Arbitre	0	3	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>
<b>*ETS MARCAIS</b>	D4	1 Arbitre	0	3	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>
ETS DE MERY ES BOIS	D4	1 Arbitre	0	1	50€X2	<b>4</b>
<b>*US ST JUST</b>	D4	1 Arbitre	0	2	50€X3	<b>6 Interdit de monter</b>

\*Les clubs en infraction pour la 3<sup>ème</sup> année et + ne peuvent immédiatement accéder à la division supérieure, s'ils y ont gagné leur place (**Article 47.2 et 47.3 du Statut de l'arbitrage**).

**A ce jour 12 de District en infraction dont 7 clubs interdits de monter.**

**En Ligue 1 club en infraction au 28 Février 2024.**

**Les amendes pour la saison 2023/2024 seront perçues par le District, et réajuster au 15 Juin 2024.**

**Pour les clubs de Départemental 4, un vote aura lieu en AG au mois de Juin.**

23 nouveaux arbitres sur 26 candidats sont venus augmenter le total des effectifs. Une session aura lieu au mois d'Avril 2024, mais ne comptera pas pour le statut de l'arbitrage. En fin de saison, nous devons décompter le nombre de matches effectués par chacun d'entre eux, et s'ils n'ont pas fait leur nombre, leur club risque d'être pénalisé.

**Rappel :** Ces stagiaires couvrent leur club, à la condition, qu'ils reprennent une licence arbitre pour la saison 2024/2025 et qu'ils fassent leur quota de matches, sinon le club se retrouve dans la position qui était la sienne avant la réussite de leur stagiaire arbitre (mutés et sanction financière).

Une réunion sera programmée après le 15 juin 2024, à la fin des championnats et coupes, pour comptabiliser le nombre de rencontres arbitrées par chaque arbitre, pour publication définitive.

**Prochaine réunion 17 Juin 2024 à 18H00 :**

Date correspondant à l'étude de la 2<sup>ème</sup> situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.**

**Le Président  
de la Commission,**



**Pascal LORGEUX**

**Le Secrétaire  
de séance de la Commission,**



**Salvador GARCIA**